

Trophées Bâtiments Circulaire | Candidatez jusqu'au 13 mai 2022

Publié le 08/02/2022

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Trophées Bâtiments Circulaire | Candidatez jusqu'au 13 mai 2022](#)

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de s'engager sur le chemin de la neutralité carbone, le passage à l'action est indispensable. Il nous reste à peine une décennie pour mettre en œuvre, à grande échelle, des solutions bas carbone efficaces.

L'économie circulaire, à travers le réemploi des matériaux et l'éco-conception, fait partie de ces leviers d'action dont l'impact a été prouvé. C'est pourquoi le Booster du Réemploi lance pour la 2e fois les Trophées Bâtiments Circulaires : pour mettre en avant des opérations exemplaires de réemploi, les promouvoir, et ainsi contribuer à la diffusion et à l'adoption de ces pratiques par les acteurs de la construction.

Booster la démarche de réemploi, car les matériaux d'aujourd'hui sont nos ressources de demain

Après le succès de la 1ère édition, les Trophées Bâtiments Circulaires reviennent pour mettre en avant des réalisations exemplaires intégrant des matériaux issus du réemploi. La multiplication de projets pionniers, appuyée par un cadre institutionnel favorable, a contribué à la diffusion des bonnes pratiques auprès d'un plus grand nombre d'acteurs. Le Booster du Réemploi et Construction21, organisateurs du concours, espèrent donc dépasser les 22 candidatures de la première édition !

Prêts à participer ? Vous avez jusqu'au 13 mai 2022 !

En savoir plus

Catégories

Candidatez dans l'une des catégories suivantes : Bâtiments tertiaires neufs ou rénovés, bâtiments résidentiels neufs ou rénovés, ou hors-cadre.

Le jury pourra en plus décerner un prix spécial à une opération particulièrement innovante.

Les bâtiments tertiaires



Les bâtiments résidentiels



Prix hors-cadre



Prix spécial du jury



Quel projet peut participer ?

- Tous types de bâtiments publics ou privés, résidentiels, tertiaires, commerciaux, industriels, culturels, de santé...
- Ayant intégré des matériaux de réemploi
- Les bâtiments peuvent être neufs ou rénovés

- Projets situés en France (métropolitaine ou outre-mer), en Belgique, au Canada, au Luxembourg ou en Suisse
- Bâtiments livrés au plus tard le 30 juin 2022

Pourquoi participer ?

1. Promouvoir vos opérations intégrant des matériaux de réemploi
2. Accéder à d'autres concours
3. Entrer dans le vivier d'experts des organisateurs du concours
4. Rencontrer d'autres acteurs engagés sur le sujet du réemploi
5. Participer à l'évolution des pratiques des acteurs du bâtiment et contribuer à faire de l'économie circulaire une réalité

Comment participer ?

- [Créez votre compte](#) sur la plateforme Construction21 France (qu'importe la localisation de votre projet) ou [connectez-vous](#).
- Remplissez un formulaire technique en ligne décrivant votre [bâtiment](#) durable intégrant des matériaux de réemploi.
- Cochez la case de participation aux Trophées Bâtiments Circulaires 2022 et choisissez votre catégorie.

S'inscrire

Clôture des inscriptions le vendredi 13 mai 2022

Concours co-organisé par :



En partenariat avec :

